

**Emprise par rang**  
2 mètres

Ecartement minimal entre les arbres	
Cerisiers	12 m
Cognassier, néfliers, pruniers	6 m
Griottiers, poiriers, pommiers	8 m

- Il est évident que ces distances sont données à titre indicatif et dépendront de l'espèce et de la variété souhaitées ainsi que du porte-greffe utilisé.  
- Pour être éligibles aux subsides de l'AGW 2016 (modifié par l'AGW du 15/10/20), la densité de plantation doit être comprise entre 50 et 150 arbres/ha et l'écartement doit être compris entre 6 et 30 mètres.



Cette haie s'apparente à une culture et nécessite un entretien et un budget plus importants.

Important de réfléchir à son choix variétal!  
[\(Liste de variétés Certifruit\)](#)

Plantation

Entretien

Subsides

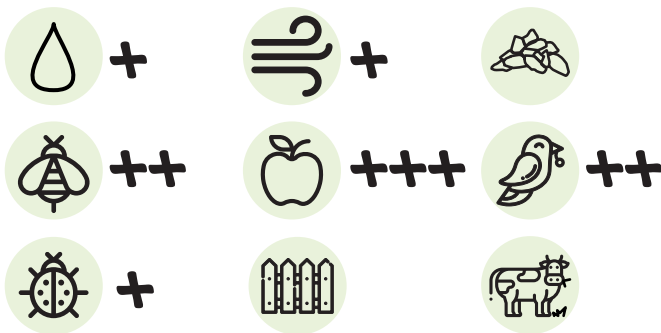
Espèces	Récolte	Utilisation	Hauteur (m)
Cassissiers <sup>®</sup>	Juin-juillet	Table, transformation	1,5
Cerisiers <sup>®</sup>	Juin-juillet	Table, transformation	15
Framboisiers <sup>®</sup>	Juin-octobre	Table, transformation	0,5 - 1,5
Griottiers <sup>®</sup>	Juin-juillet	Transformation	6
Groseilliers rouges <sup>®</sup>	Juin-juillet	Table, transformation	1,5
Poiriers <sup>®</sup>	Août-novembre	Table, transformation	15
Pommiers <sup>®</sup>	Août-novembre	Table, transformation	10
Pruniers <sup>®</sup>	Juillet-septembre	Table, transformation	9
Cognassiers <sup>®</sup>	Octobre	Transformation	7
Néfliers <sup>®</sup>	Octobre-décembre	Table, transformation	6

**Variétés adaptées à l'Ardenne (et aux zones apparentées)**

Pommiers	Belle-Fleur Large Mouche*	Grenadier *
	Gueule de mouton*	Jonathan*
	Président Roulin*	Madame Collard
Poiriers	Beurré Lebrun*	Saint-Mathieu
Pruniers	Altesse Simple*	Belle de Thuin*
	Noberte Double	Noberte Simple
	Prune de Prince*	Sainte-Catherine*

\* Variétés RGF-Gblx

INTÉRÊTS



**VARIANTES**

- Remplacer ou alterner les petits fruits avec des arbustes fruitiers dont la fonction première ne sera pas de produire des fruits, mais bien d'apporter une biodiversité utile : noisetier, néflier, griottier, cognassier  
» A tailler (en hauteur et en largeur) une fois par an pour limiter la concurrence avec les fruitiers
- En Basse Ardenne : possibilité d'intégrer du cognassier ou néflier parmi les fruitiers

Objectifs

